

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2024-318

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,  
VU la demande formulée par l'entreprise BROGGI ELAGAGE (Aure sur Mer) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement parking des Remparts à l'occasion de travaux rue des Bouchers,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 06 mai 2024,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit le 06 mai 2024 :

- *Parking des Remparts, sur trois emplacements situé au droit des travaux.*

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise BROGGI.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-neuf

avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

